AU PAYS DU MONT-BLANC

Combloux • Les Contamines-Montjoie • Cordon • Demi-Quartier • Domancy Megève • Passy • Praz-sur-Arly • Saint-Gervais-les-Bains • Sallanches



LE MOT DU PRÉSIDENT



Ménage de printemps semble rimer avec dépôts sauvages... chaque année, quand les beaux jours reviennent, nous faisons tous le même constat! Les points de tri sont encombrés de déchets qui n'ont rien à y faire. Pourtant l'accès à nos déchèteries est toujours gratuit pour tous nos habitants dès lors qu'ils sont inscrits. Et les dépôts sauvages peuvent faire l'objet d'une amende de 1500 €.

A l'heure où notre Communauté de Communes s'est engagée à réduire les déchets ménagers produits, nous devons tous faire les bons gestes de tri et savoir produire moins de déchets. En effet, lors du conseil communautaire d'octobre, nous avons voté des objectifs précis dans le cadre du Programme Local de Prévention des déchets. Depuis, avec notre partenaire le SITOM des Vallées du Mont Blanc, nous avons multiplié les actions pour y parvenir.

Les tous premiers résultats sont encourageants : nous avons réussi à remplir les objectifs de 2017. Je compte sur vous pour qu'ensemble, au quotidien, nous poursuivions les efforts engagés. Les résultats de 2018 devront être encore meilleurs pour qu'en 2020 nous ayons atteint les moins 21 % de déchets produits, fixé dans le

C'est aussi dans une volonté de préservation de notre environnement que nous poursuivons notre travail pour améliorer la qualité de l'air. Vous découvrirez un point détaillé sur le Fonds Air Entreprises et la présentation de notre réseau de valorisation et de développement des actions environnementales qui intervient notamment dans les écoles primaires et maternelles.

Je vous invite enfin à profiter de votre été pour participer à l'un des événements organisés dans le cadre de notre candidature au label Pays d'Art et d'Histoire.

Georges Morand

Président de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc

ACTUALITÉ DE L'INTERCOMMUNALITÉ

Transport scolaire

122 €

Bénéficiez du tarif préférentiel en inscrivant votre enfant avant le 15 juillet. Au-delà de cette date, toute inscription coûtera 160 €.

Trois possibilités pour finaliser votre inscription : en ligne (sauf abonnement SNCF), par courrier ou en déposant votre dossier à la CCPMB pendant les permanences.

PERMANENCES EN SOIRÉE

Pour faciliter votre accès aux renseignements et le dépôt de votre dossier d'inscription, la CCPMB prolonge 2 permanences du service Transport jusqu'à 19 h les mardis 3 et 10 juillet, en plus des permanences habituelles qui ont lieu du lundi au vendredi, de 13h30 à 16h30 entre le 2 et le 14 juillet.

(2): 04 50 78 12 10 / (3): www.ccpmb.fr / (3): CCPMB - 648 chemin des Prés Caton - 74190 Passy

12 JEUNES

Cet été, pour la 8° année consécutive et grâce à l'aide de la CCPMB, 12 jeunes du Pays du Mont-Blanc, âgés de 12 à 15 ans, découvriront toutes les richesses du territoire de l'Espace Mont-Blanc aux côtés de jeunes suisses et italiens, le temps d'un séjour transfrontalier. Une aventure humaine hors du commun à retrouver en photos sur le Facebook de la Communauté de Communes.



Pass scolaire

EN ÉTÉ AUSSI!

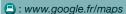
Les jeunes du territoire qui ont acheté le Pass scolaire 2017-2018 avant la fin de la saison hivernale peuvent profiter tout l'été des avantages qu'il offre sur les remontées mécaniques ouvertes pendant la saison. Mais attention, il n'y a pas de nouvelles périodes de vente.

Retrouvez les dates et horaires d'ouverture des remontées mécaniques sur les sites internet des offices du tourisme.



NOUVEAU! «RANDONNER» SUR GOOGLE MAP

«Randonner» depuis sa maison et découvrir la beauté des sentiers de notre territoire, c'est possible! Via Google Street View, Google Maps vous permet de visionner 170 km de sentiers sur les 10 communes du Pays du Mont-Blanc. À l'origine de ce projet, la CCPMB s'est portée volontaire auprès de Google® et a réalisé la capture numérique de ses sentiers. Une nouvelle manière interactive de promouvoir et de valoriser le territoire de l'intercommunalité.



Sentiers de randonnée



Administration

UNE ADRESSE UNIQUE POUR FACILITER VOS DÉMARCHES!

Rendez-vous à la Maison des Services au Public, au 109 rue Justin à Sallanches. Vous bénéficierez d'un accès à des ordinateurs connectés à internet et d'une aide privilégiée pour effectuer vos formalités administratives, constituer un dossier ou obtenir un rendez-vous dans une administration partenaire.

L'an dernier, plus de 7300 personnes ont fréquenté cet espace unique au Pays du Mont-Blanc. Il rassemble un large bouquet de services publics et différents professionnels : la CAF, la CPAM, l'URSSAF, des avocats, la Maison de l'Emploi pour l'aide à la création d'entreprises, le Point Écoute Jeune, Innovales et Soliha pour la rénovation énergétique des logements, l'Armée de Terre, l'espace saisonniers, etc En 2018, la CCPMB finance cette structure à hauteur de 25 000 €.

Une visite s'impose sans plus tarder.



👽 : lundi de 13h30 à 17h - du mardi au venredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

🖰 : C. Loquet / 🥒 : 04 50 18 31 39

Cours d'eau

UN GUIDE POUR LES RIVERAINS

Le lit des cours d'eau appartient aux propriétaires riverains. Si les deux rives appartiennent à des propriétaires différents, chacun d'eux possède la moitié du lit, suivant une ligne définie au milieu du cours d'eau. Pour comprendre et connaître les règles en matière de gestion des rivières, procurez-vous le guide « à l'usage des propriétaires riverains des cours d'eau ».



: SM3A : swww.ccpmb.fr (rubrique Environnement)

DÉCOUVRONS LE CROISSANT BAROQUE

Culture



Musiciens reconnus et artistes à découvrir se relayeront pour 11 concerts exceptionnels à l'occasion du 21° Festival du Baroque du Pays du Mont-Blanc. Visites, concerts, conférences, promenade... rendez-vous du 10 au 20 juillet pour vivre au rythme du Baroque le temps de cet événement culturel.

: www.festivalmontblanc.fr

EN LIGNE

Suivez notre actu sur **FACEBOOK** / Communauté de Communes Pays du Mont Blanc.

EMPLOI

Les offres d'emploi de la Communauté de Communes et des 10 communes sont à retrouver sur **www.ccpmb.fr**.



PENSION CANINE

Réservez-lui ses vacances!

Vous avez réservé vos vacances mais votre villégiature n'accepte pas votre compagnon à 4 pattes ? Une solution simple : confiez votre chien à la pension canine du Pays du Mont-Blanc. L'établissement, situé au lieudit « le bois noir », à Sallanches, propose 51 boxes sans vis-à-vis, adaptés à la taille des animaux entourés d'espaces de détente.

www.pension-canine-mont-blanc.com

DÉCHÈTERIES

Vous inscrire, ajouter ou retirer un véhicule de votre liste, modifier vos informations personnelles... Gérez votre accès aux déchèteries à partir de votre espace personnel sur www.ccpmb.phaseo.fr.

OUALITÉ DE L'AIR

Rendez-vous sur *www.air-ccpmb.fr* pour mieux comprendre les problématiques de pollution de l'air au Pays du Mont-Blanc.

Si le bulletin intercommunal n'est pas distribué chez vous, envoyez vos coordonnées à : communication@ccpmb.fr pour recevoir la version papier ou téléchargez-le sur www.ccpmb.fr

LE MAGAZINE EST ÉDITÉ PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DU MONT-BLANC

648, chemin des Prés Caton - 74190 Passy - 04 50 78 12 10
Directeur de la publication : Georges Morand / Co-directeur :
Daniel Izoard / Rédaction, conception graphique et réalisation :
Service Communication - infographie / Crédit Photo : © CCPMB, sauf mention contraire / Dépôt légal à parution : à venir - / Tirage : 26 000 exemplaires - ISSN : à venir. «Ma Vie» est distribué gratuitement dans tous les foyers des 10 communes. Impression sur papier issu de forêts durablement gérées : imprimerie Uberti Jourdan

Les informations relayées dans ce bulletin peuvent être modifiées en fonction des décisions prises par les élus communautaires.

L'ACTUALITÉ EN IMAGE













Octobre 2018







- Le 11 avril, la CONFÉRENCE TRANSFRONTA-LIÈRE DE L'ESPACE MONT BLANC s'est tenue à Courmayeur. Les élus ont de nouveau abordé le dossier de la candidature du Mont-Blanc au patrimoine mondial de UNESCO.
- 2. Depuis le 15 avril, la CCPMB dispose d'UN NOU-VEAU CAMION GRUE AUX NORMES EURO 6. Il permet de collecter les déchets principalement sur les secteurs de Passy, Domancy et Sallanches.
- 3. Le 24 mai, 250 enfants du Pays du Mont-Blanc se sont retrouvés à Domancy pour la journée de mutualisation de l'opération «UN BERGER DANS MON ÉCOLE».



DÉPÊCHEZ-VOUS, IL EST ENCORE TEMPS D'EN PROFITER!







- 4 La démarche engagée par la CCPMB pour obtenir le label Cit'ergie a été présentée à la **JOURNÉE NATIONALE DES COLLECTIVITÉS CIT'ERGIE**, organisée par l'ADEME à Paris le 17 mai. Une belle reconnaissance pour notre intercommunalité!
- 5. Bonne nouvelle! Deux actions de la CCPMB Les Ambassad'R et le Fonds Air Entreprises ont été retenues pour être présentées aux ASSISES NATIONALES DE LA QUALITÉ DE L'AIR. Ce rendez-vous se déroulera à Paris les 9 et 10 octobre. Une très belle opportunité pour faire connaître notre engagement en matière de préservation de la qualité de l'air.
- 6. RÉMI A REJOINT YVAN DANS L'ÉQUIPE DES AM-BASSAD'R et participera aux actions du service jusqu'à la rentrée de septembre. Le samedi 26 mai, ils ont tenu UN STAND SUR LE MARCHÉ DE SALLANCHES. Une nouvelle manière de sensibiliser un maximum de personnes aux questions de la qualité de l'air de notre territoire.



UN POUR TOUS, TOUS POUR L'ENVIRONNEMENT

La Communauté de Communes est au cœur du réseau de valorisation et de développement des actions environnementales : le partage de moyens, de connaissances et de compétences soutenu par les élus dans le but affiché de sensibiliser le plus large public possible à la fragilité de notre environnement.







 Délègue la gestion des réserves naturelles de Haute-Savoie.

> Conservatoire d'espaces naturels Haute-Savoie

met à disposition

- Emploie 3 Animatrices Nature
- Participe à l'organisation des Séjours transfrontaliers de l'Espace Mont-Blanc.
- Participe à l'animation de la Casermetta, lieu de découverte du massif du Mont-Blanc situé sur l'itinéraire du Tour du Mont-Blanc.



- Assure l'animation pédagogique dans les réserves naturelles des Contamines-Montjoie et de Passy.
- Élabore le catalogue des Animation Nature à destination des écoles du territoire et réalise les animations auprès des classes de primaire.
- · Participe aux animations des évènement scolaires sur les thèmes de la nature et des sciences (Festisciences...).



fait appel à l'expertise



Partenaire

Réserves Naturelles

des

animatrices

LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS **DE HAUTE-SAVOIE (ASTERS)**

- Gère les réserves naturelles.
- Décide des actions de préservation et de sensibilisation à mener dans les réserves
- Délègue l'animation des réserves naturelles à la CCPMB.
- Assure des formations pour les animateurs nature du Réseau.





- Coordonne le réseau d'animation
- Réalise des expositions au Chateau des Rubins et des animations pédagogiques sur le milieu montagnard.
- Réalise des animations auprès des classes de primaire du territoire.





Réseau de valorisation et de développement des actions environnementales CCPMB 🕗 : 04 50 78 12 10 / 💩 : f.amelot@ccpmb.fr / 🕒 : www.ccpmb.fr



LA CCPMB SOUTIENT LES PETITES ENTREPRISES DANS LEURS EFFORTS

En parallèle des ambassadeurs de l'air et de l'énergie, la CCPMB agit également auprès des entreprises et industries. Depuis quelques mois, elle a mis en place un Fonds Air Entreprises. Diagnostiquer, analyser et remédier aux causes des rejets de polluants sont autant de missions que l'intercommunalité s'est donnée pour faire reculer la pollution.

[...] nous sommes

résolus à nous attaquer

à toutes les sources

de polluants.

Étienne Jacquet

« Si le premier facteur d'émission est le chauffage au bois avec 100 tonnes de PM10 par an -soit 60 % des particules émises- nous sommes résolus à nous attaquer à toutes les sources de polluants. Parmi cellesci, nous avons choisi d'intervenir plus particulièrement dans le secteur industriel, bien qu'il ne produise que 18 % des émissions de particules fines annuelles (source ATMO 2014). Pour réduire encore ce pourcentage, nous

devons agir au niveau des industries, des petites entreprises, des artisans et même des établissements touristiques», explique Étienne Jacquet, Vice-Président en charge de l'environnement.

Le Fonds Air Entreprises est destiné à aider les entreprises souhaitant réduire leurs émissions atmosphériques et réaliser des économies d'énergie. Il permet notamment de changer d'appareil de

chauffage. Ce fonds est doté de 1,75 millions d'euros, cofinancé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de la Haute-Savoie et la CCPMB. 760 000 euros sont dédiés à des petites entreprises.

Des diagnostics aux premières aides

Pour cibler les mesures de correction et les travaux à réaliser pour diminuer les émissions, des diagnostics, financés par la CCPMB et l'ADEME, ont été réalisés. L'enjeu est de taille puisque les aides peuvent représenter de 30 à 50 % du coût des travaux !

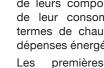
132 sociétés, en particulier dans le domaine du bois (artisans, menuiseries...) ont été contactées pour leur présenter la démarche. Les entreprises volontaires ont accueilli ensuite un expert venu effectuer une étude

> détaillée de leurs pratiques, de leurs comportements et de leur consommation en termes de chauffage et de dépenses énergétiques.

> premières analyses montrent que les bâtiments sont bien entretenus et que les chutes de bois réutilisées pour le chauffage sont de très bonne qualité. 52 entreprises

ont déjà réalisé ces études. En fonction des résultats, les entreprises peuvent ensuite procéder à des mesures complémentaires d'émissions. 8 établissements ont choisi de réaliser ce

Les premières entreprises ont débuté les travaux. Elles bénéficieront des aides durant l'été. La CCPMB poursuit également son travail auprès des établissements touristiques.





UN SCHÉMA POUR ORGANISER LA RANDONNÉE

Activité plébiscitée, de juin à octobre, la randonnée nécessite un balisage régulièrement retravaillé, amélioré, repositionné, complété... Conscient de cette réalité, le Département de la Haute-Savoie a demandé à la CCPMB de travailler avec ses communes sur un Schéma directeur de la randonnée du Pays du Mont-Blanc.

Yann Jaccaz, Vice-président en charge des sentiers, nous explique en quoi cela consiste.

Expliquez-nous ce qu'est un Schéma Directeur de la randonnée

C'est un document valable au minimum 5 ans qui permet de connaître et d'organiser l'ensemble des itinéraires de randonnée pédestre, VTT/VTC, équestre sur son territoire et de cibler les attentes des pratiquants pour les années à venir. Il permet de classifier les sentiers (cf. encadré) et définit les travaux à réaliser en priorité (création d'itinéraires, mise à niveau, entretien, etc).

Pourquoi élaborer un Schéma Directeur de la Randonnée ?

Dans le cadre de sa nouvelle politique de valorisation de la randonnée, le Conseil Départemental a décidé de renforcer le soutien financier aux intercommunalités, à condition que celles-ci élaborent un schéma directeur. C'est une très bonne chose puisqu'il pousse vers plus de qualité. Le balisage des sentiers de notre territoire fait déjà figure de référence mais on peut toujours s'améliorer.

Quel rôle jouent la CCPMB et les communes ?

La CCPMB gère la cohérence des balisages des sentiers de notre territoire via des chartes de balisage des sentiers et assure les commandes groupées de balisage que les communes installent elles-mêmes sur le terrain. L'entretien des sentiers reste ainsi du ressort des mairies. Dans le cadre du schéma directeur, nous avons fait appel à un prestataire extérieur.

Comment a-t-il été réalisé ?

En 2 phases. Tout d'abord, nous avons réalisé avec toutes les communes un état des lieux des sentiers existants, puis des fiches sentiers et un atlas cartographique, que nous avons transmis au Département en janvier 2017. La phase 2 a consisté à recenser les projets sur les 5 prochaines années et à les présenter au Département qui nous a rendu ses préconisations en février dernier. Depuis, nous avons rencontré toutes les communes pour retravailler et compléter le schéma. C'est une longue démarche menée en partenariat avec tous les acteurs du territoire que je remercie. Mi-avril, nous avons transmis nos remarques sur le projet du Département.

Quand connaîtrons-nous les choix définitifs du Département ?

Fin juin. Nous avons de la chance que toutes nos communes bénéficient de sentiers classés. Cela devrait nous permettre de recevoir un soutien financier plus important.

571 km

de sentiers classés au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

(contre 296 auparavant)

LA NOUVELLE CLASSIFICATION DES SENTIERS :

- Niveau 1 / SID1 : Sentiers d'Intérêt Départemental (GR et GRP)
 ex : Tour du Mont-Blanc / Tour du Pays du Mont-Blanc
- Niveau 2 / SID 2 : Sentiers d'Intérêt Départemental (sentiers locaux ayant un intérêt particulier pour la randonnée qui peuvent figurer au PDIPR) ex : Les Lacs Jovet / Chalet de Platé / La Charme depuis Bionnassay
- Niveau 3 / SIL : Sentiers d'Intérêt Local ex : Balcon de Frioland / Boucle de Montfort

PLUS D'INFOS

Retrouvez l'ensemble des sentiers répertoriés 🕒 : www.ccpmb.fr



LES BONS GESTES DE TRI POUR RÉDUIRE NOS DÉCHETS



Depuis janvier 2013, la CCPMB, les communes et le SITOM des Vallées du Mont-Blanc partagent la gestion des ordures ménagères au Pays du Mont-Blanc.

L'installation de nouveaux points de collecte, le développement de la facturation des dépôts des professionnels, l'implantation de composteurs... toutes les actions du Programme Local de Prévention des déchets sont mises en œuvre pour réduire la quantité de déchets, mieux les trier et les valoriser.

(La suite pages 10 et 11)

DOSSIER SPÉCIAL ORDURES MÉNAGÈRES



5 000 tonnes de déchets en moins dans les déchèteries en deux ans, distribution de «gourmets bags» - ces emballages qui permettent aux clients d'un restaurant d'emporter les restes de leur repas, développement du «Stop Pub» sur les boites aux lettres ... voici un aperçu du bilan 2017 du Programme local de prévention des déchets de la CCPMB. Retour sur cette action avec Patrick Kollibay, Viceprésident en charge des déchets.

Rappelez-nous à quoi sert un Programme local de Prévention des déchets?

C'est un document qui compile les actions que nous avons prévu de réaliser pour répondre aux objectifs de la loi de Transition énergétique. En tant que collectivité responsable de la collecte, nous avons travaillé avec le SITOM des Vallées du Mont-Blanc pour se fixer des objectifs de réduction des quantités de déchets produites.

On a pu lire dans la presse que ce programme manquait d'ambition pour le territoire, qu'en dites-vous ?

Nous aurons réduit de 21 % les quantités de déchets de la CCPMB entre 2015 et 2020. Cela représente 10 606 tonnes en moins! C'est considérable! Une partie des volumes des professionnels sera toujours produite mais recyclée dans les bonnes filières.

Avec notre partenaire, le SITOM des Vallées du Mont-Blanc, nous avons soumis notre programme d'actions à la population et nous avons tenu compte des commentaires reçus pour l'améliorer.

Et quels sont les objectifs concernant le recyclage ?

En 2020, nous comptons recycler plus de 18 000 tonnes de déchets, soit 55 % de la production totale, comme nous le demande la loi.

Quelles actions allez-vous mettre en place pour y parvenir?

Des actions sont déjà en place. Par exemple, pour lutter contre le gaspillage alimentaire, nous proposons des « gourmet bags » aux restaurateurs. Ils permettent aux clients d'emporter leurs restes à la fin du repas.

Nous diffusons également l'autocollant « stop pub » pour réduire les déchets de papier. Il se colle sur les boîtes aux lettres pour ne plus recevoir d'imprimés publicitaires. Pour un foyer, ceux-ci représentent tout de même 40 kg de papier par an !

Et nous sensibilisons les résidents permanents

et secondaires et les vacanciers aux bons gestes de tri mais aussi au réemploi ou au don de vieux objets...

Vous venez d'établir le bilan de l'année 2017, pouvez-vous nous en dire quelques mots?

Il est positif. En 2017, nous avons rempli la plupart

des objectifs fixés. Le SITOM a équipé 258 foyers de composteurs individuels et installé 10 composteurs collectifs... La mise en place de conteneurs semienterrés permet également d'harmoniser les modalités de collecte et de permettre de trier ses déchets plus facilement (cf. article dédié). Pour atteindre nos objectifs, nous avons besoin de la mobilisation de tous.

Nous réduirons la

quantité de nos déchets

de 21 % d'ici 2020

Le saviez-vous?

OÙ SE PROCURER LES STOP PUB?

Auprès de votre mairie, de la CCPMB ou du SITOM des Vallées du Mont-Blanc à Passy.

QUAND ACHETER DES COMPOSTEURS INDIVIDUELS ?

Dans les locaux du SITOM, à Passy : 6 et 25 Juillet, 22 août, 14 et 25 Septembre, 10 Octobre, 2 et 21 Novembre et 7 Décembre, de 9h00 à 16h30 et à la déchèterie de Megève : le mercredi 12 septembre de 9h00 à 12h00.

COMMENT METTRE EN PLACE UN COMPOSTEUR COLLECTIF?

En pied d'immeuble, il est préalablement nécessaire de recevoir l'accord de la copropriété. Contactez le SITOM des Vallées du Mont-Blanc pour qu'il vous accompagne dans cette démarche.



SITOM des Vallées du Mont-Blanc

dans le Val Montjoie.

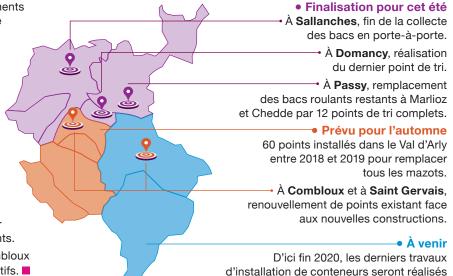
Une collecte uniforme d'ici 2020

La CCPMB réalise des investissements depuis 2013 pour mettre en place des conteneurs pour le verre, les recyclables et les ordures ménagères.

Ces nouvelles installations favorisent le tri grâce à la présence des trois types de conteneurs sur tous les points.

La CCPMB collabore avec les communes pour faciliter ces modifications, prendre en compte les projets de constructions, choisir les terrains d'implantation et accompagner les habitants dans ces changements.

Les communes de Cordon et Combloux sont déjà équipées de ces dispositifs.





109Conteneurs Semi-Enterrés (CSE)

rénovés et installés depuis 2013



7,26 %Le taux de TEOM voté pour 2018

Moyenne en Haute-Savoie: 7,64 % Moyenne nationale: 11,27 %



2789

foyers équipés d'un composteur du SITOM au Pays du Mont-Blanc

Plus de tri en déchèterie

Depuis janvier, la CCPMB a réorganisé l'accueil dans ses 4 déchèteries, à Megève, Passy, Saint-Gervais et Sallanches pour permettre une meilleure prise en charge des déchets et en particulier ceux des professionnels. L'accès est dorénavant réservé aux habitants et aux professionnels des 10 communes. Il reste gratuit pour les particuliers inscrits auprès des services de la CCPMB. Les apports des professionnels sont désormais facturés pour ne plus faire peser cette charge sur les particuliers et la Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères (TEOM). Cette mesure incite à réduire la quantité des déchets et la plupart des professionnels ont choisi de faire appel à des sociétés spécialisées garantissant ainsi un meilleur tri.

Le pari de la pédagogie

Les équipes de la CCPMB ont également profité de la mise en place de ce nouveau système pour rencontrer des entreprises pour leur présenter des techniques pour limiter l'apport de déchets verts en déchèterie : mise en place de compost, utilisation du mulching (méthode consistant à hacher l'herbe de tonte pour la redéposer sur la pelouse)...



UN BERGER DANS MON ÉCOLE

Durant l'année, 250 élèves des écoles du Pays du Mont-Blanc ont reçu la visite d'un berger et élaboré des ateliers ludiques sur les animaux d'alpage et la fabrication du fromage. Certains ont également pu visiter une ferme ou se rendre en alpage.

Le 24 mai, les classes participantes se sont retrouvées à Domancy lors d'une journée de mutualisation. Au programme : démonstrations de chiens de berger, dégustation de fromages, danses folkloriques, exposition des ateliers réalisés en classe, spectacle...







Nos partenaires:









UN PATRIMOINE CACHÉ À DÉCOUVRIR JUSQU'EN OCTOBRE

24 animations pour 28 dates sont organisées de juin à octobre au Pays du Mont-Blanc pour découvrir ou redécouvrir des sites cachés ou moins connus du public. Visites théâtralisées, expositions, balades contées, conférences... Procurez-vous le programme détaillé près de chez vous.

Cette 1ère programmation démontre la capacité des acteurs du territoire à se mobiliser et à travailler ensemble pour valoriser l'identité montagnarde. Elle vous procure également un avant-goût de ce que pourrait vivre le territoire à l'avenir.

Vers un Pays d'Art et d'Histoire...

En effet, les Communautés de Communes de la Vallée de Chamonix (CCVCMB) et du Pays du Mont Blanc ont décidé de se lancer dans la candidature au label Pays d'Art et d'Histoire. Celle-ci passe par une réflexion globale sur la politique culturelle et patrimoniale. « Nos vallées alpines ne sont pas seulement des destinations sportives, mais ce sont également des lieux riches d'histoire et de patrimoine », explique Yann Jaccaz, Vice-Président en charge de la culture qui pilote le projet avec son homologue de la CCVCMB, Luc Barbier. L'obtention du label « Pays d'Art et d'Histoire » connu et apprécié, permettrait de donner une nouvelle image du Pays du Mont-Blanc. Il traduirait la reconnaissance des efforts engagés par les associations, les acteurs de la culture et du tourisme.

C'est sur le thème « Le Berceau du tourisme de montagne » que le territoire travaille.

UNE INVITATION À LA DÉCOUVERTE



Dès le XVIIIe siècle, notre territoire a su accueillir les scientifiques « 1ers touristes » et s'adapter à leurs besoins. De la pension de famille à « Airbnb » en passant par les palaces, les refuges du XVIIIe ont également beaucoup évolué depuis...

Grâce à cette programmation, il s'agit de raconter l'émergence du tourisme à travers la capacité locale à s'ouvrir à l'autre, l'ailleurs tout en conservant son identité.